



Politique d'évaluation

La revue *Cinétismes* accuse réception des contributions envoyées par les auteurs/rices.

Les articles sont reçus au plus tard **le 30 juin** pour le dossier **varia** et le **1^{er} août** pour le **dossier thématique**. L'appel est ouvert tout au long de l'année pour le dossier Varia. Les articles sont envoyés aux adresses électroniques suivantes :

- Soumettre une proposition de numéro thématique : revuecinetismes@gmail.com
- Soumettre un article dans le dossier thématique : cf. appel à contribution
- Soumettre un article dans la rubrique varia : varia.cinetismes@gmail.com
- Soumettre une note de lecture : varia.cinetismes@gmail.com

Les articles soumis sont d'abord examinés par le comité de rédacteurs/rices en chef qui formulent un avis commun : rejet, acceptation pour le processus d'expertise extérieure, ou bien demande de révision avant envoi aux experts extérieurs. Pour les dossiers thématiques, cette décision est prise de manière conjointe avec les éditeurs/trices invités.

Une fois acceptés pour l'expertise extérieure, les articles passent en phase de relecture par les pairs en double-aveugle (*double-blind peer-review*). Les articles sont anonymisés et transmis à deux relecteurs extérieurs. Les relecteurs rendent leur évaluation dans un délai maximum de deux mois. Dans certains cas particuliers, une troisième évaluation peut être demandée.

Il est demandé aux relecteurs de transmettre un avis détaillé selon les critères suivants :

- Clarté des objectifs poursuivis, de la méthodologie et des résultats ;
- Description convenable de l'approche méthodologique ;
- Cohérence et logique de l'argumentation ;
- Nouveauté des éclairages ou concepts présentés ;

- Contextualisation de l'article au regard des enjeux sociaux, humains, pratiques et/ou théoriques qu'il vise ;
- Pertinence des références par rapport à la littérature existante ;
- Contribution de l'article au champ de *Cinétismes*.

Une fois les deux évaluations reçues, le comité de rédacteurs et rédactrices en chef prend la décision d'acceptation définitive, de rejet définitif, ou bien de révision de l'article. Selon les avis de relecteurs et relectrices extérieurs, la révision demandée peut être légère ou plus substantielle. La décision du comité de rédaction est transmise aux auteurs, accompagnée des avis anonymisés des relecteurs extérieurs.

Les auteurs/es ont en général un délai d'un mois pour fournir l'article révisé, accompagné d'un texte explicitant les révisions effectuées ainsi que leurs éventuelles réponses aux remarques et questions des relecteurs et relectrices extérieurs. Le comité de rédacteurs et rédactrices en chef examine ces éléments et statue à nouveau sur l'acceptation de l'article. Dans certains cas, l'avis des relecteurs/rices initiaux est demandé.

Les éléments du dossier Varia (articles hors dossier thématique ; entretiens; revues de littérature ou notes de synthèse) suivront le même processus de sélection.

Déclaration éthique et transparence

Tout auteur est responsable pénalement de sa production scientifique et non *Cinétismes*. *Cinétismes* se montre intransigeante sur les questions d'honnêteté scientifique. Tout soupçon de plagiat - même minime - par un coordinateur de numéro, évaluateur interne ou membre du comité de rédaction, s'il est démontré, conduit à un refus de l'article et l'auteur explicitement informé des reproches qui lui sont adressés.

Les normes éditoriales, la politique éditoriale et la politique d'évaluation sont disponibles sur le site-web de la revue à l'adresse suivante: <https://www.revue-cinetismes.com/normes/>